



SOURCES *en action*

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

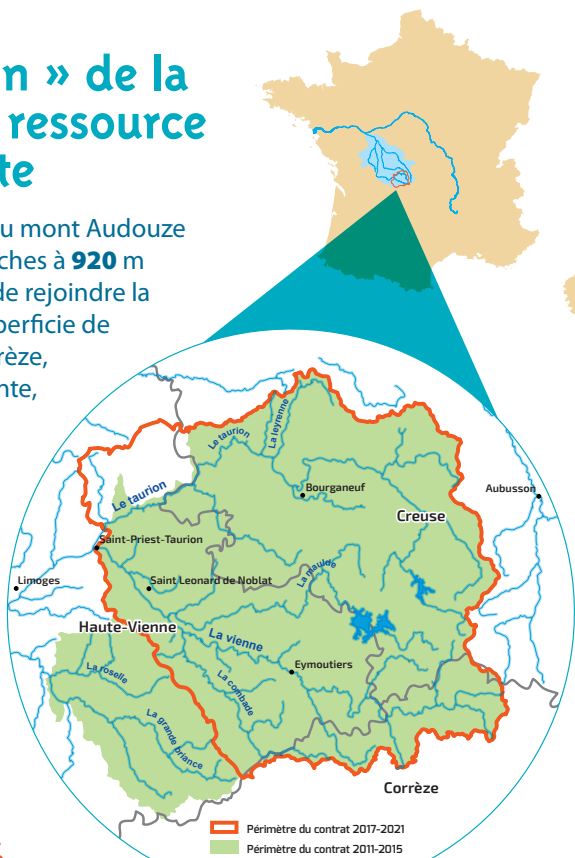


Une démarche partagée
en faveur de la restauration des milieux
aquatiques et de la préservation de
l'eau sur le bassin de la Vienne amont

Les « têtes de bassin » de la Vienne amont, une ressource en eau omniprésente

La Vienne prend sa source au pied du mont Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à **920 m** d'altitude et parcourt **372 km** avant de rejoindre la Loire. Son bassin couvre ainsi une superficie de **21 157 km²** sur **8 départements** (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Charente, Deux-Sèvres, Indre et Indre-et-Loire) et **2 régions** (Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire).

Le programme « Sources en action » concerne le bassin amont de la Vienne, un territoire dit de « têtes de bassin » qui joue un rôle important vis-à-vis de la ressource en eau du bassin.



“ Carte d'identité
du territoire ”

- › **3 338** km de cours d'eau (**55** masses d'eau)
- › **1006** plans d'eau et **205** obstacles à l'écoulement
- › **1** ruisseau, le Pic, labellisé « Site Rivières Sauvages »
- › **2 181** km² de surface (**10** % du bassin de la Vienne)
- › **1** région (Nouvelle-Aquitaine) et **3** départements (Creuse, Haute-Vienne et Corrèze)
- › **91** communes et **46 500** habitants
- › **23,2** km² de zones humides (**10,6** % du territoire)
- › **1 107** km² de surface boisée (**51** % du territoire)
- › **820** km² de Surface Agricole Utile (SAU) (**38** % du territoire) dont **92** % en prairie
- › **1230** exploitations agricoles
- › Orientation principale du territoire : Polyculture élevage extensif et plantations sylvicoles

Un territoire riche mais fragile

Le programme « Sources en action » a été fondé sur la base de diagnostics et d'états des lieux qui ont révélé la vulnérabilité des milieux aquatiques et des zones humides situés sur le haut bassin de la Vienne et ses affluents.

En effet, malgré la richesse et la bonne qualité générale des milieux aquatiques, comme l'atteste notamment le ruisseau du Pic labellisé «Site Rivières Sauvages», la ressource en eau n'en demeure pas moins fragile. Cette vulnérabilité se traduit notamment par des aménagements ou des pratiques concourant à la dégradation des berges et des lits des cours d'eau, la régression des zones humides, l'envasement et l'ensablement des ruisseaux ou encore la baisse de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

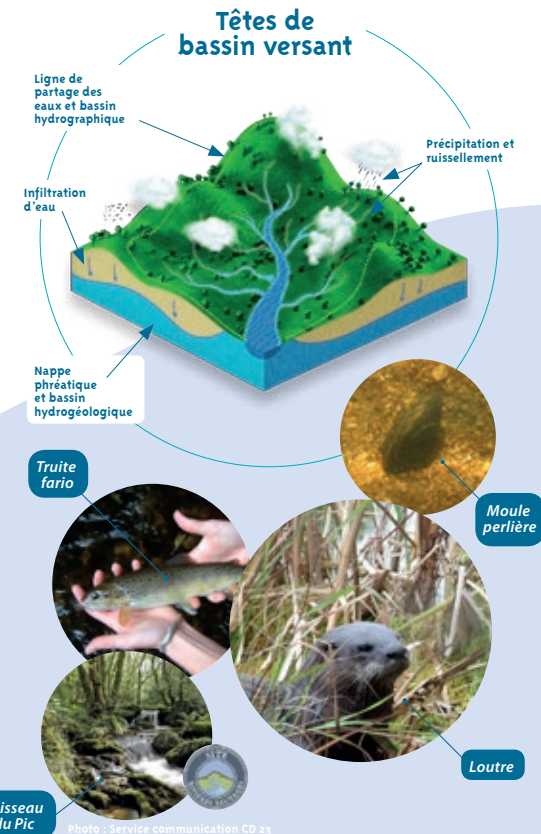


Que sont les têtes de bassin versant ?

Ce sont «les endroits où naissent les rivières». Elles se caractérisent par des milieux souvent préservés mais facilement aménageables par les activités humaines, un réseau hydrographique dense et une présence importante de zones humides. Elles conditionnent les ressources en eau à l'aval, la qualité des milieux aquatiques et les usages qui y sont associés (production d'eau potable, abreuvement du bétail, pêche et activités touristiques...).

Ces réseaux de sources, ruisseaux et zones humides remplissent des fonctions essentielles dans un contexte de changement climatique :

- **Rôle hydrologique** : stockage des excès d'eau et régulation des débits, zone d'expansion des crues...
- **Epuration de l'eau** : diminution des nitrates et du phosphore, puits de carbone, régulation de la température de l'eau...
- **Réservoir de biodiversité** : présence de nombreuses espèces patrimoniales : moule perlière, truite fario, loutre, drosera...



Un engagement collectif en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Genèse du programme

En 2007, le **Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin** a proposé la mise en place d'un programme d'actions de nature à préserver et restaurer les milieux aquatiques.

A l'issue d'une phase de concertation avec les acteurs du territoire et les partenaires financiers, le regroupement de différents projets de gestion de l'eau et des milieux aquatiques portés par des collectivités ou des associations, s'est imposé au titre de la cohérence. Aussi, face à la dynamique engagée et l'envergure du projet, le PNR de

Millevaches en Limousin et l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne se sont associés pour assurer la coordination du projet.

Après un travail important de diagnostic et de mise en évidence des enjeux du territoire, un 1er contrat territorial a été validé par les partenaires techniques et financiers en juin 2011. Un large panel d'actions relatif à la gestion des cours d'eau et des zones humides mais aussi à la communication et la réalisation d'études caractérise ce programme.

Un premier programme 2011-2015

Le programme « Sources en action 2011-2015 » a constitué une opération d'envergure qui a mobilisé **17 porteurs de projets** et différents partenaires financiers pour la restauration des têtes de bassin de la Vienne.

Près de **500 actions ont été réalisées** pour un montant de 4,8 M€. Les études bilan ont montré l'intérêt de la démarche en faveur de l'amélioration de la qualité des masses d'eau mais aussi la nécessité de poursuivre et renforcer certaines thématiques.

En outre, ce projet de territoire a contribué au **développement économique** local (environ 2M€ de retombées économiques), au soutien de l'activité agricole ainsi qu'à la préservation du paysage et du cadre de vie.

Quelques réalisations



170 km de berges entretenues ou restaurées



208 abreuvoirs, 86 km de clôtures et 265 ouvrages de franchissements (passerelles, passages à gués...) installés



40 obstacles sur cours d'eau aménagés ou supprimés



4 chantiers forestiers encadrés, soit 3,7 ha de restauration de milieux



354 ha de zones humides gérées et plus de 40 adhérents au Réseau Zones Humides (540 ha)



Plus de 1500 jeunes ou enfants sensibilisés et 8500 participants aux animations et sorties découvertes

Un programme renforcé pour 2017-2022 !

Dans l'objectif de maintenir la dynamique initiée et face aux résultats probants du premier programme, **24 maîtres d'ouvrages** (collectivités, associations, coopérative, établissement public) se sont portés candidats afin de proposer près de **800 nouvelles actions** représentant un montant de 12,3 millions d'€ sur la période 2017-2022.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne participe à hauteur de 7.9 millions d'€ soit 62 % du montant total. La Région Nouvelle Aquitaine, les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne ainsi que l'Europe apportent également des financements complémentaires.

Fondé sur une évaluation des réalisations et des diagnostics approfondis, **ce programme vise la poursuite et l'amplification des actions de restauration des milieux aquatiques** sur les têtes de bassin de la Vienne amont et l'atteinte des objectifs de "bon état écologique des masses d'eau" fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

- Restoration et entretien de la végétation des berges et des lits des cours d'eau
- Aménagement agricole pour l'abreuvement du bétail, la mise en défens des berges et le franchissement de cours d'eau
- Travaux forestiers
- Limitation de la propagation des espèces invasives

INFORMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

- Éducation à l'environnement des scolaires
- Information et sensibilisation du public
- Mise en place de formations
- Création d'outils de communication et organisation de manifestations et d'événements

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES OU PRÉALABLES À DES ACTIONS ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

- Diagnostic et étude d'aide à la décision pour l'aménagement d'étangs, d'ouvrages transversaux
- Etude de maîtrise d'œuvre (définition et suivi des travaux)

GESTION ET PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

- Restoration et entretien des zones humides
- Animation d'un Réseau Zones Humides
- Acquisition foncière de zones humides

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Suppression, aménagement ou gestion des ouvrages constituant des obstacles à l'écoulement (étangs, seuils de moulins, buses, radiers de ponts...)
- Acquisition foncière d'ouvrages

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DES ZONES HUMIDES ET DES MILIEUX AQUATIQUES

- Diagnostic Individuel d'Exploitation (DIE)
- Accompagnement collectif (AC) et accompagnement individuel (AI)

Le programme « Sources en action » 2017-2022 prévoit :

- la restauration ou l'entretien de **187 km** de berges des cours d'eau (gestion de la végétation, des problèmes d'érosion et des embâcles),
- la pose de **571** aménagements pour l'abreuvement du bétail, **141** ouvrages de franchissements des cours d'eau et **95 km** de clôtures pour mettre en défens les berges des cours d'eau et diminuer les effets du piétinement par les troupeaux,
- l'accompagnement de travaux forestiers sur **13 ha**,
- l'aménagement ou la suppression de **59** grands ouvrages (seuils, étangs) et **72** petits ouvrages (buses, routes, etc.),
- la restauration de **250 ha** de zones humides et entretien de **172 ha**,
- la mise en place de **200** diagnostics individuels d'exploitations agricoles pour améliorer les pratiques,
- 845** jours pour l'accompagnement individuels ou collectifs d'exploitants agricoles,
- l'organisation de **50** journées de sensibilisation du public,
- le suivi des espèces aquatiques afin d'évaluer leur état de santé sur **2500** stations,
- l'animation du programme d'action via **9,7** postes financés.

Organisation du programme

Le Comité de Pilotage

Instance de concertation et de décision, il a pour rôle :

- le suivi, l'évaluation et la validation des actions,
- le porté à connaissances des résultats,
- la réorientation des objectifs si nécessaire.

Il regroupe l'ensemble des porteurs de projets ainsi que les différents partenaires techniques et financiers incluant les usagers, les services de l'Etat, les partenaires institutionnels et financiers, les élus, les représentants agricoles, les associations, des scientifiques...

Les coordonnateurs

Les coordonnateurs sont chargés de l'animation et du suivi du contrat, de l'organisation des réunions du comité de pilotage, de la valorisation des résultats et de la réalisation des bilans annuels. A ce titre, un outil de suivi dédié et innovant a été créé, associant une base de données et un logiciel cartographique.

Ils ont également pour mission d'assister et de conseiller les porteurs de projets concernant les aspects techniques et administratifs.

Les porteurs de projets

Au contact des propriétaires, exploitants et riverains des cours d'eau sur le terrain, les porteurs de projets animent et mettent en œuvre le programme d'actions, assurent le suivi et le financement des opérations et mènent des actions de sensibilisation.



Les coordonnateurs du programme «Sources en Action» :



Guillaume RODIER
05 55 96 97 01
g.rodier@pnr-millevaches.fr



Cédric MALRAISON
05 55 06 39 42
c.malraison@eptb-vienne.fr



Pour en savoir plus, connaître les porteurs
de projets, les actions proposées ou suivre le
déroulement du programme, rendez-vous sur :

www.sourcesenaction.fr



Le programme « Sources en action » regroupe
plus de 800 opérations sur 5 ans pour un montant
total de 12,3 millions d'euros. Il bénéficie de
subventions des partenaires suivants :



la CREUSE
e Département

www.creuzede
CORREZE
LE DEPARTEMENT



Cette opération bénéficie du soutien de l'Union européenne.
L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds européen de
développement régional